

Canton de Vaud
Commune de BEROLLE

Plan des limites des constructions des routes (1 : 2'500)

Approuvé par la Municipalité de Berolle
le 8 décembre 2022

La Syndique

Fabienne Coderey



La Secrétaire

Sascha Badan

Soumis à l'enquête publique

du 3 février 2023 au 5 mars 2023

La Syndique

Fabienne Coderey



La Secrétaire

Sascha Badan

Adopté par le Conseil Général de Berolle dans sa séance

du 28 juin 2023

La Présidente

Fabienne Borlat



La Secrétaire

Justine Wyss

Approuvé par le Département compétent

Lausanne le : 16 AOUT 2024

La Cheffe du Département

h.h.



ENTRE EN VIGUEUR LE 16 AOUT 2024

Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.12.2022
Géomètres d'Etat de Vaud
Monsieur et Madame SA
Rue du Bourg 18
1147 Montbovon
Certifié conforme selon l'art. 12, al. 2, de la loi du 21.12.2022
Ingénieur géomètre breveté, le 21.12.2022

LEGENDE

GÉNÉRALITÉS

- Limites communales
- Bâtiment existant
- Bâtiment souterrain
- Bâtiment projeté
- Couvert existant

RECENSEMENT ARCHITECTURAL

- Objet classé monument historique (MH)
- Objet inscrit à l'inventaire des monuments historiques non-classés (INV)
- Objet avec la note "2" au recensement architectural
- Objet avec la note "3" au recensement architectural
- Objet avec la note "4" au recensement architectural

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

- Limite des constructions selon l'art. 36 LRou (à titre indicatif)
- Limite maintenue (selon le plan d'extension fixant la limite des constructions approuvé le 08.09.1989)
- Limite nouvelle
- Limite radiée
- Front d'implantation obligatoire
- Teinte rose : surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.
- Teinte rose radiée

